



# Transports URBAINS



## MERCI PATRON ?

**Le financement des syndicats est assuré par les cotisations versées par les adhérents du syndicat.** Ces cotisations étant d'un montant peu élevé, leur budget est donc limité. Par ailleurs, les salariés peuvent déduire de leurs revenus les cotisations syndicales, et ainsi ne pas être imposés sur ces sommes.

**La baisse tendancielle du taux de syndicalisation des salariés en France constitue un élément de fragilisation financière des organisations syndicales.** Ces dernières années, plusieurs d'entre elles se sont trouvées dans des situations difficiles, leurs charges étant supérieures au montant des cotisations perçues des adhérents

**Dans ce contexte, certains chefs d'entreprise** (ex : AXA, Renault, Casino), regrettant cette baisse de la syndicalisation qui peut avoir des répercussions sur la gestion des entreprises (ex : manque d'interlocuteurs compétents et légitimes), **ont proposé une solution originale mais contestée. Il s'agit d'instaurer dans l'entreprise un « chèque syndical »**, donné à chaque salarié pour adhérer au syndicat de son choix. Ces patrons ont considéré que ces dépenses n'étaient pas indues dès lors qu'elles pouvaient prévenir des conflits sociaux.

La réaction syndicale générale a été plutôt négative, dans la mesure où cette initiative revenait, au moins en partie, à faire financer les syndicats de salariés par le patronat.

### OUI MAIS ....

Et si il existait une volonté réelle de changer les rapports entre l'entreprise et les représentants du personnel ?

Si les chefs d'entreprise voulaient bien considérer les syndicats comme des partenaires de progrès et non pas en adversaires et fonder les relations sociales sur leur information, leur responsabilisation, dans la considération mutuelle, la codécision, la coresponsabilité, le respect des accords, alors certaines règles ne pourraient-elles pas changer ?

Ce fut le cas à la RATP en 1996 lorsqu'en contrepartie de L'ALARME SOCIALE, **les syndicats ont obtenu des moyens substantiels pour fonctionner et ce, en toute indépendance** avec pour résultat 70 % de préavis de grève en moins et des conditions de travail et de rémunération convenables.

Le Ministre des transports va adresser une injonction à tous les syndicats et entreprises de transports publics d'avoir à négocier L'ALARME SOCIALE. Ce sera le moment d'obtenir ces mêmes moyens de votre entreprise et la FGT et votre serviteur seront à vos cotés pour la négociation en s'inspirant de la RATP (surtout pour les bons cotés !!!!!!!)



06 07 38 01 95

**Thierry LEROY et Daniel ZIVIC**  
**Coordination des Transports Urbains**  
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS  
E-mail : [cftc-ratp@wanadoo.fr](mailto:cftc-ratp@wanadoo.fr)



La Vie à Défendre